 213 (2010-2011) — N° 2

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2010-2011

5 JUILLET 2011

PRÉFIGURATION DES RÉSULTATS

DE L'EXÉCUTION DU BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE 2010 TRANSMISE PAR LA COUR DES COMPTES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 77 DES LOIS COORDONNÉES SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ETAT(1)

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PAR **MME JOËLLE KAPOMPOLÉ.**

(1)Voir Doc. n°213 (2010-2011) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de M. Cole, représentant de la Cour des Comptes	3
2	Discussion	3
3	Vote	3

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission a examiné au cours de sa réunion du 5 juillet 2011(2) la préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 2010 transmise par la Cour des Comptes en application de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat (doc. n° 213 (2010-2011) n° 1) – partim pour ce qui concerne ses compétences.

1 Exposé de M. Cole, représentant de la Cour des Comptes

M. Cole renvoie au rapport de la Cour des Comptes pour les constatations traditionnelles relatives à l'évolution en pourcentage des crédits de dépenses qui sont présentés à titre d'information. L'évolution de ces crédits est relativement stable pour l'enseignement supérieur.

Toutefois, il faut noter que les dépenses de traitements pour les années budgétaires 2009 et 2010 ne sont pas directement comparables et nécessitent des corrections particulières. En effet, afin de rattacher les charges de traitements à leur année d'origine, les dépenses de chaque exercice ont été diminuées des charges reportées de l'exercice précédent et augmentées des charges reportées à l'exercice suivant. Cela concerne toutes les catégories d'enseignants et pas seulement ceux de l'enseignement supérieur ou de l'enseignement supérieur artistique.

Pour le reste, il n'y a pas d'observations spécifiques de la Cour des Comptes.

2 Discussion

Il n'a été fait aucun commentaire.

3 Vote

Conformément à l'article 67, § 5 du règlement, la commission de l'Enseignement supérieur recommande par 7 voix contre 3 l'approbation par la commission des Finances, de la Comptabilité, du Budget et du Sport de la préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 2010 transmise par la Cour des Comptes en application de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat.

Il est fait confiance au Président et à la rapporteuse pour la rédaction du présent avis.

La rapporteuse,	*Le Président,*
J. KAPOMPOLE	J. BROTCHI

(2) **Ont participé aux travaux de la Commission :**
M. Collignon, Mme Kapompolé, M. Lenzini, M. Vervoort, Mme Yerna, M. Brotchi (Président), Mme Cassart-Mailleux, Mme de Coster-Bauchau, Mme Khattabi, Mme Saenen, M. Fourny, M. Gadenne
Ont assisté aux travaux de la Commission :
M. Elsen, M. Mouyard, M. Walry, membres du Parlement
M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur
M. Cole, représentant de la Cour des Comptes
M. Drakidis, conseiller au cabinet de M. le ministre Marcourt
Mme Lafontaine, collaboratrice au cabinet de M. le ministre Marcourt
M. Lurkin, collaborateur au cabinet de M. le ministre Marcourt
M. Pirenne, expert du groupe PS
Mme Lejeune de Schiervel, experte du groupe MR
M. Lesuisse, expert du groupe ECOLO
M. Zeller, expert du groupe cdH